



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sabine Ménager  
Claude Mailhot  
Mélissa Maurière  
Isabelle Pouliquen  
Emmanuelle Vanmechelen

# RAPPORT D'ÉVALUATION

Sciences pharmaceutiques

Université libre de Bruxelles (ULB)

10.07.2018

## Table des matières

Sciences pharmaceutiques : Université libre de Bruxelles .....	3
Contexte de l'évaluation .....	3
Synthèse.....	4
Présentation de l'établissement et des programmes évalués .....	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.....	7
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et des programmes .....	7
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique des programmes.....	8
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	8
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de ses programmes .....	10
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence des programmes.....	10
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	11
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de ses programmes .....	12
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage des programmes.....	12
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	12
Dimension 3.3 : Agencement global des programmes et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	13
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	13
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de ses programmes.....	15
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée) ...	15
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC) .....	15
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants .....	16
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage des programmes .....	16
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de ses programmes et construit un plan d'action visant leur amélioration continue .....	17
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation .....	17
Dimension 5.2 : Analyse SWOT .....	17
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi .....	17
Conclusion .....	19
Droit de réponse de l'établissement.....	20

# Sciences pharmaceutiques : Université libre de Bruxelles

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du *cluster* « Sciences pharmaceutiques ». Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 15 et 16 février 2018 à l'Université libre de Bruxelles, sur le campus de la Plaine, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive pour évaluer :

- le bachelier en Sciences pharmaceutiques ;
- le master en Sciences pharmaceutiques.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré vingt-six membres du personnel, dix-sept étudiants, cinq diplômés et quatre représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence des programmes
- 3 la cohérence interne des programmes
- 4 l'efficacité et l'équité des programmes
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de ses programmes. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Sabine Ménager, présidente et experte paire
- Claude Mailhot, experte paire et en gestion de la qualité
- Mélissa Maurière, experte étudiante
- Isabelle Pouliquen, experte en gestion de la qualité
- Emmanuelle Vanmechelen, experte de la profession

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm).

### FORCES PRINCIPALES

- Une nouvelle organisation de la faculté avec un département enseignement
- La représentativité étudiante dans les conseils et commissions
- Une démarche qualité institutionnelle structurée
- Une implication forte de l'équipe enseignante dans des initiatives d'amélioration continue ;
- Des fiches d'UE déclinées en compétences
- Un stage d'observation en bloc 3
- Des activités d'apprentissages variées et adaptées aux acquis visés
- Un fond d'encouragement à l'enseignement mis en place par l'institution
- Un plan stratégique quinquennal en termes de RH

### FAIBLESSES PRINCIPALES

- Le statut d'entité indépendante d'enseignement et de recherche qui nuit à la représentation de la faculté au niveau institutionnel
- L'insuffisance de lien entre la démarche qualité institutionnelle et facultaire
- Une communication interne peu performante
- Une participation trop faible des professionnels à l'amélioration continue du programme
- Une réactivité insuffisante de la commission enseignement à l'évolution du métier, en particulier dans ces fonctions cliniques
- La mobilité internationale sortante des étudiants trop faible
- Le lien entre l'ECTS et la charge de travail effective de l'étudiant peu explicite
- La vétusté des laboratoires de travaux pratiques

### OPPORTUNITÉS

- Le pôle santé de l'ULB associant l'hôpital Erasme, la faculté de médecine, la faculté des sciences de la motricité, la faculté de pharmacie et la Haute école Libre de Bruxelles Ilya permettant la mise en place d'activités multidisciplinaires entre les différents prestataires de soins.
- Un déménagement sur le campus Erasme prévu à court ou moyen terme

### MENACES

- Impact de la mise en place de l'examen d'entrée en médecine sur les ressources humaines et matérielles
- Des PAE rendant la pédagogie incertaine

### RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Optimiser le lien entre la faculté et l'institution dans la démarche qualité
- Utiliser l'analyse des indicateurs et des retours des évaluations pour impulser l'amélioration des programmes

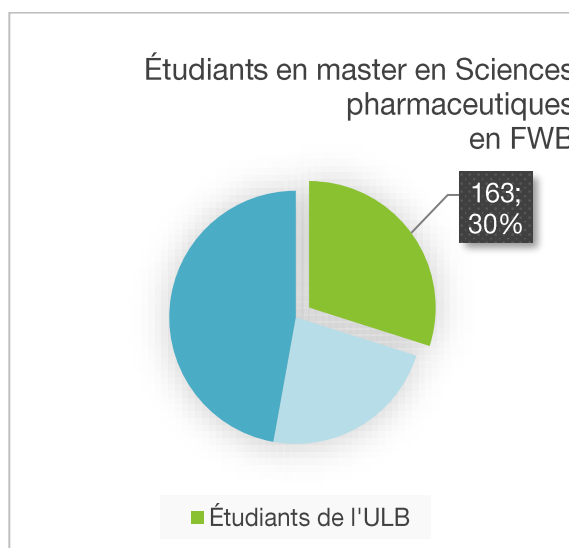
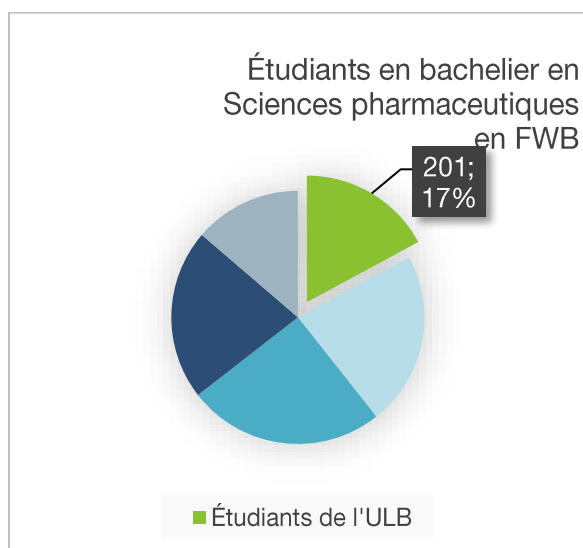
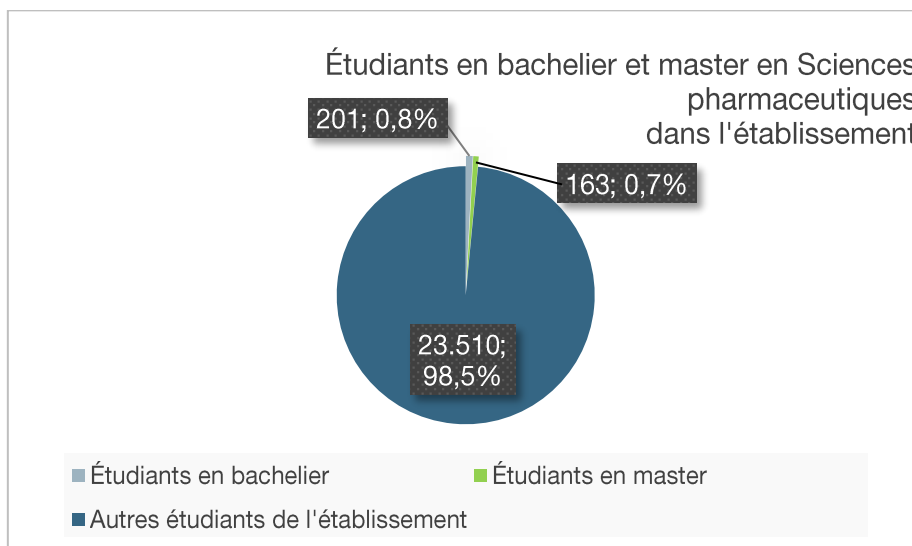
- Associer systématiquement les représentants du monde socioprofessionnel à la stratégie facultaire
- Améliorer la mobilité internationale sortante des étudiants
- Instituer une démarche d'amélioration continue des programmes en lien avec le référentiel de compétences
- Etablir un lien entre l'ECTS et la charge de travail effectif de l'étudiant
- Développer les activités d'apprentissage via l'officine pédagogique
- Instituer l'anonymat des copies
- Favoriser les évaluations intégrées au niveau de l'UE
- Poursuivre la mise en sécurité des laboratoires et l'acquisition de nouveaux matériels pédagogiques

## Présentation de l'établissement et des programmes évalués

Fondée en 1834, l'Université libre de Bruxelles est une université qui compte à ce jour neuf facultés (Philosophie et Sciences sociales ; Lettres, Traduction et Communication ; Droit et Criminologie ; *Solvay Brussels School of Economics and Management* ; Sciences psychologiques et de l'Éducation ; Architecture ; Sciences ; Médecine ; École polytechnique de Bruxelles) et trois entités d'enseignement et de recherche indépendantes des facultés (École de santé publique ; Faculté des Sciences de la Motricité ; Faculté de Pharmacie).

Le bachelier et le master en Sciences pharmaceutiques sont organisés par la Faculté de Pharmacie.

Pour l'année de référence 2013-2014, 0,8% des étudiants de l'ULB étaient inscrits en bachelier en Sciences pharmaceutiques et 0,7% en master en Sciences pharmaceutiques. Ceux-ci représentaient respectivement 17% et 30% du nombre total d'étudiants inscrits dans ces formations en FWB<sup>2</sup>.



<sup>2</sup> Source : données fournies par le Conseil des recteurs (CRef).

# Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

## CONSTATS ET ANALYSES

### *Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement*

- 1 L'Université libre de Bruxelles dispose de nombreuses instances décisionnelles représentatives dont le fonctionnement est fondé sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. Du fait de son statut d'entité indépendante d'enseignement et de recherche, la faculté de pharmacie ne bénéficie que d'un seul représentant au conseil académique qu'elle partage avec les autres entités possédant le même statut. Cette particularité amoindrit la représentation de la faculté.
- 2 Le comité prend note de la nouvelle organisation de la faculté maintenant structurée en deux départements de recherche, un département enseignement organisé en filières et un département de l'administration facultaire. La création du département enseignement et l'attribution d'un budget spécialement ciblé pour la pédagogie renforce l'importance donnée à la mission d'enseignement par la communauté facultaire.
- 3 L'ULB revendique un esprit d'accueil international. Celui-ci est très apprécié par l'ensemble des étudiants.
- 4 Selon des principes de transparence et de gestion participative, la représentativité étudiante est prévue dans toutes les différentes instances décisionnelles et plus particulièrement de façon paritaire dans la commission enseignement de la faculté. L'entité devra s'assurer de la participation effective des étudiants.

### *Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et des programmes*

- 5 Depuis 2007, l'ULB a mis en place une politique qualité avec une structure actuellement sous l'autorité académique d'une vice-rectrice et d'une conseillère qualité. Une charte qualité a été élaborée en 2009 et révisée en 2015. Celle-ci n'est toutefois pas connue de l'ensemble des acteurs. Le premier plan stratégique à long terme, Cap ULB 2030, en cours de rédaction, permettra peut-être une meilleure percolation de la stratégie d'établissement.
- 6 L'institution propose un ensemble de services et d'outils tant au niveau de la démarche qualité qu'au niveau pédagogique qui sont connus et utilisés au niveau facultaire (le fonds d'encouragement à l'enseignement FEE, la cellule Prac-tice, la cellule podcast, l'observatoire de la qualité).

- 7 Malgré la présence d'une cellule qualité et d'une coordinatrice qualité au niveau de l'établissement, une insuffisance des liens entre la démarche qualité institutionnelle et facultaire peut être regrettée.
- 8 Néanmoins, l'équipe décanale est très impliquée dans le processus qualité au niveau de la faculté. Des initiatives intéressantes pour dynamiser les équipes sont proposées (*team building*, commission enseignement, commission d'évaluation pédagogique...). Celles-ci sont appréciées par les équipes.
- 9 La faculté a conscience d'un manque de formalisation des procédures. L'équipe enseignante s'implique toutefois dans de nombreuses initiatives d'amélioration continue (révision des procédures liées aux stages, évaluations transversales, prise en compte des avis étudiants, dispositifs pour améliorer la réussite des étudiants ...)
- 10 Le comité constate une utilisation insuffisante par la faculté d'enquêtes spécifiques pour évaluer la qualité des programmes et le peu d'outils d'évaluation de développement des compétences.

### *Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique des programmes*

- 11 Le comité d'expert souligne la présence de la commission enseignement en tant qu'organe de pilotage du programme au sein du département enseignement.
- 12 A L'ULB, un système d'évaluation des enseignements réformé en 2014 est mis en place depuis 40 ans. Cette démarche fait partie de la culture d'établissement, depuis l'année académique 2015-2016 l'ensemble des composantes y sont intégrées. En fonction du type d'activités d'apprentissage sélectionnées par l'enseignant, les questions sont ajustées automatiquement au niveau institutionnel. Toutes les UE des programmes sont concernées par une enquête sur l'Université Virtuelle à la fin du 1er ou 2e quadrimestre selon leur programmation au cours de l'année académique. Au sein de la faculté, un suivi est apporté à ces évaluations par la commission d'évaluation pédagogique. La commission enseignement a en charge l'analyse et le suivi du bilan annuel des évaluations au sein de l'institution. Le lien entre ces évaluations et l'amélioration des UE et du programme n'est cependant pas toujours perceptible par les étudiants.

### *Dimension 1.4 : Information et communication interne*

- 13 Le morcellement des activités à travers un nombre important de commissions facultaires semble amener des difficultés de communication et de partage de connaissances au sein de la faculté.
- 14 Le comité a pu constater l'existence de nombreux canaux de communication que ce soit au niveau de l'université ou de la faculté (newsletters, guide de l'étudiant, Mon ULB, ULB TV, infoFacs, etc.). Cependant, on relève auprès des parties prenantes un ressenti de niveau insuffisant de connaissance des informations.



## RECOMMANDATIONS

- 1 Optimiser le lien entre le niveau facultaire et institutionnel dans la démarche qualité pour assurer son appropriation et son efficacité.
- 2 Améliorer les retours d'information (résultats des évaluations des enseignements, rapports des commissions, etc.) aux différents corps et plus particulièrement à l'ensemble des étudiants.
- 3 S'assurer que l'ensemble des informations destinées aux étudiants soient bien comprises et utilisées.
- 4 Renforcer l'analyse des retours des évaluations des enseignements par la mise en place d'indicateurs notamment pour stimuler l'amélioration continue des programmes.

## Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de ses programmes

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence des programmes*

- 1 Le mode participatif privilégié par l'université et la faculté permet la prise en compte des besoins et attentes des parties prenantes (corps académique et scientifique, étudiants, personnels administratifs, maîtres de stage, anciens étudiants) qui expriment une satisfaction générale sur la formation. Les étudiants se sentent prêts à entamer leur vie professionnelle à l'issue de leur formation.
- 2 Le lien des programmes de formation avec la recherche est assuré par le corps d'enseignants (académiques et scientifiques) ayant une activité de recherche reconnue couvrant les domaines pharmaceutiques et de sciences biomédicales. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'une formation à la recherche pertinente.
- 3 La faculté, bien qu'ayant recours au monde socioprofessionnel pour assurer l'ensemble du programme (participation à l'officine pédagogique, maîtres de stage...), intègre trop peu ces acteurs dans la gestion de l'amélioration des contenus particulièrement pour les débouchés autres que l'officine. De ce fait l'adaptation des étudiants à l'évolution des métiers n'est pas suffisamment garantie (formation au management, à la gestion, à la pharmacie clinique, à la collaboration interprofessionnelle).

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 4 La participation de nombreux enseignants à différentes instances professionnelles régionales et nationales (association pharmaceutique belge, conseil de l'ordre des pharmaciens, agence fédérale des médicaments) permet à la faculté d'établir un lien réel entre les étudiants et la profession.
- 5 Des dispositifs pour favoriser la flexibilité et l'individualisation des parcours sont mis en place, ceci facilite entre autre l'accueil d'étudiants en cours de cursus.
- 6 Malgré les nombreux partenariats internationaux de l'ULB, la mobilité étudiante sortante à la faculté est relativement faible, les étudiants n'ayant la possibilité que d'effectuer une partie de leur stage de master 2 à l'étranger, soit par le biais d'Erasmus, soit par celui de la coopération au développement. Cependant les nombreux liens de la faculté avec des universités étrangères devraient permettre la mobilité étudiante dès le cursus de bachelier.
- 7 L'élaboration du mémoire en master 2 offre une opportunité aux étudiants d'appréhender des facettes variées de la profession (recherche, méthodes pédagogiques, communication, etc.) et dans certains cas de faire un stage complémentaire de coopération au développement.

- 8 La volonté d'améliorer l'apprentissage de l'anglais est mentionnée explicitement par la faculté qui espère pouvoir engager un enseignant spécifique pour l'anglais scientifique qui compléterait judicieusement l'offre proposée par l'institution (cours gratuits de langues).

### *Dimension 2.2 : Information et communication externe*

- 9 De nombreux et divers moyens de communication (journées portes ouvertes, salons étudiants, matinées d'informations, site web, soirées masters, séance d'accueil pour les étudiants venant d'autres universités) sont mis en place par l'ULB et la faculté pour présenter les programmes de formation aux futurs étudiants, tant en bachelier qu'en masters. Les étudiants se disent bien informés sur leurs possibilités de poursuite d'études.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Associer systématiquement les représentants du monde socioprofessionnel à la stratégie facultaire, et plus particulièrement au sein de la commission de l'enseignement pour l'amélioration continue des programmes.
- 2 Renforcer les enseignements de management et de gestion principalement au niveau master pour permettre une meilleure adaptation des étudiants aux besoins de la profession.
- 3 Mettre en place une mobilité pour un quadrimestre de bachelier dans une université étrangère afin d'améliorer la mobilité étudiante sortante selon le programme ERASMUS.

## Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de ses programmes

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage des programmes*

- 1 Le comité constate que la faculté a établi son référentiel de compétences en s'appuyant sur le référentiel élaboré en 2013 par le conseil des doyens et présidents des facultés et départements de pharmacie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi l'intégration en master des étudiants n'ayant pas fait leur bachelier à l'ULB est facilitée.
- 2 La faculté, par l'intermédiaire de la commission enseignement, a décliné les compétences du référentiel en sous compétences et acquis d'apprentissage. Ainsi les enseignants, avec l'aide de la conseillère pédagogique, ont établi pour chacune des UE ses objectifs, rédigés en termes de savoir, savoir-faire et savoir être. L'appropriation de ce travail par l'ensemble des acteurs semble toutefois encore imparfaite.
- 3 Le comité tient à signaler que cet effort de formalisation des acquis d'apprentissage ne semble pas encore influencer suffisamment la structure et le contenu des programmes.

#### *Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés*

- 4 Le comité constate que le catalogue des programmes accessible facilement sur le site WEB inclut pour chaque cours des fiches complètes décrivant les préalables, les prérequis, les objectifs, les contenus et les modes d'évaluation. Cependant, les étudiants privilégient les informations sur l'évaluation à celles sur les acquis d'apprentissage visés.
- 5 Les activités d'apprentissage sont variées et adaptées aux acquis visés (projet transdisciplinaire, classe inversée, études de cas en officine pédagogique, stages, mémoire, module recherche). L'organisation des stages est en cours de révision avec des efforts notables pour en améliorer l'efficacité : évaluation, définition des objectifs, liens avec les compétences, agréments, plateforme regroupant les informations tant pour l'étudiant que pour le maître de stage (Stage OFF).
- 6 La faculté a bénéficié du soutien de l'université via des projets financés par le fonds d'encouragement à l'enseignement (FEE) pour le développement de l'officine pédagogique. Les étudiants et les enseignants appréciant fortement l'utilisation de celle-ci, la faculté envisage l'ouverture d'une deuxième officine pédagogique. Cette activité permet un apprentissage actif et l'implication de professionnels officinaux.

- 7 Le développement d'approches transdisciplinaires telles que l'UE EDUPHARM (TRAN-J412) permet d'acquérir certaines compétences spécifiques telles que le travail en équipe, la communication, la recherche et l'analyse documentaire, la collaboration interprofessionnelle.
- 8 Le comité constate que les étudiants sont bien informés des attendus concernant le mémoire de fin de cursus.

### *Dimension 3.3 : Agencement global des programmes et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés*

- 9 La mise en place du décret Paysage implique une individualisation des parcours étudiants et une modularisation des enseignements ce qui est source de difficultés organisationnelles. Ceci est augmenté par l'obligation institutionnelle de composer le programme en UE de 5 ECTS ou multiples. Pour compenser ce système, la faculté utilise un système de pondération qui semble nuire à la transparence de l'évaluation.

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 10 Le programme, tel que structuré aujourd'hui, fait porter une charge de travail importante aux étudiants en master 2, avec des conséquences sur les possibilités de mobilité internationale. La mise en place d'un pré-stage d'observation à la fin du parcours de bachelier uniquement pour les étudiants ayant validé 170 ECTS sur 180 à la première session conduit à une inégalité d'apprentissage, les autres étant doublement pénalisés.

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 11 Le comité constate que les crédits (ECTS) tels que calculés aujourd'hui à l'ULB ne reflètent pas la charge de travail effective de l'étudiant, premier objectif de ce système.

### *Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés*

- 12 La construction du programme en unités d'enseignement ne se retrouve pas au niveau des évaluations. En effet, celles-ci sont systématiquement organisées au niveau de chaque cours ce qui complexifie l'organisation des sessions d'examens par les services administratifs.
- 13 Le comité apprécie la réflexion en cours sur l'évaluation globale des compétences du pharmacien qui a lieu en fin de master sous forme d'épreuve collégiale. La participation d'un maître de stage et l'utilisation de jeux de rôles sur des thématiques différentes visent à assurer la cohérence avec la pratique officinale. L'évaluation du stagiaire par son maître de stage est actuellement trop peu prise en compte dans cette évaluation.
- 14 Une réflexion est aussi en cours quant à la manière d'évaluer le mémoire
- 15 Le comité constate que les évaluations écrites ne sont pas anonymes et l'absence de grille d'évaluation pour certaines. Cette pratique est préjudiciable à l'équité des étudiants.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre le développement des compétences en lien avec le rôle professionnel du pharmacien.
- 2 Assurer l'animation pédagogique via la commission de l'enseignement en formalisant par exemple le partage d'expérience et les innovations pédagogiques.
- 3 Prendre en compte la charge de travail étudiante dans le calcul des ECTS.
- 4 Poursuivre et amplifier le développement des activités d'apprentissage via l'officine pédagogique.
- 5 Instituer l'anonymat des évaluations écrites afin de respecter l'équité des étudiants.
- 6 Favoriser les évaluations intégrées au niveau de l'unité d'enseignement.
- 7 Finaliser les travaux entrepris dans le but d'améliorer l'évaluation des apprentissages (notamment, révision de l'examen collégial).
- 8 Finaliser les travaux entrepris pour améliorer l'organisation, le déroulement, et l'évaluation des stages et la communication avec les maîtres de stage.

## Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de ses programmes

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)*

- 1 La faculté a développé une vision globale en termes de ressources humaines à travers son plan stratégique quinquennal transmis à l'université qui souhaite une répartition équitable des moyens entre toutes les facultés et entités indépendantes. Malgré une augmentation du nombre d'étudiants depuis la mise en place de l'examen d'entrée des études médicales, le personnel encadrant mis à disposition par l'université a diminué créant notamment un surcroît de travail administratif pour le personnel technique.
- 2 De nombreux dispositifs sont mis en place par l'Université (cellule Practice, cellule ULB Podcast, FEE) et permettent une formation continue du corps enseignants à la pédagogique, relayés particulièrement pour les nouveaux assistants par la conseillère pédagogique recrutée par la faculté. La participation essentiellement basée sur le volontariat montre qu'actuellement peu d'enseignants y ont recours pour élaborer les contenus pédagogiques.
- 3 Par ailleurs, le comité apprécie l'engagement d'un conseiller pédagogique pour renforcer l'aide à la réussite.

#### *Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)*

- 4 Le comité remarque que la faculté a souhaité dédier spécifiquement pour le fonctionnement des enseignements une enveloppe budgétaire afin de palier la dotation trop faible de l'université par étudiant et par an.
- 5 Le comité relève que l'ensemble des parties rencontrées déplore la vétusté des laboratoires et l'insuffisance de matériels. Ce constat est cause d'iniquité de traitement pour les étudiants et entraîne des risques en termes de sécurité. La justification de ce constat par l'imminence du déménagement témoigne d'un manque de vision institutionnelle en la matière.

#### [Droit de réponse de l'établissement](#)

#### [Droit de réponse de l'établissement](#)

- 6 Les différentes ressources en ligne sont accessibles par l'ensemble des parties prenantes de manière centralisée via MonULB (et adaptée aux smartphones). La majorité des supports de cours y est disponible via l'Université virtuelle (UV). Un

système de gestion des salles intégré GeHOL proposé par l'ULB, permet de connaître à tout moment les plannings. Ces dispositifs sont appréciés des étudiants.

### *Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants*

- 7 L'accueil mis en place à l'ULB et à la faculté permet une perception forte par les étudiants des principes défendus par l'ULB. Ceci aboutit à une forte culture commune basée sur l'entraide et la solidarité.
- 8 Le comité constate que de nombreux dispositifs d'aide à la réussite (séminaire d'apprentissage, coaching, cours de méthodologie universitaire, parrainage social, objectif réussite) sont développés tant au niveau de la faculté que de l'université. Ces dispositifs tiennent compte de la diversité des profils d'étudiants.
- 9 Les guidances sont organisées par thèmes au niveau rectoral, non spécifiquement pour la faculté de pharmacie. Leur positionnement géographique et dans le temps induit des difficultés et un manque d'utilisation par les étudiants de bachelier. Une réflexion est en cours sur ce point.
- 10 Malgré les cours de mise à niveau organisés par l'ULB, l'insuffisance de compétence du français constatée chez certains étudiants est très préjudiciable à leur réussite.

### *Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage des programmes*

- 11 Un observatoire qualité existe au niveau institutionnel mais les enquêtes actuelles restent encore ponctuelles. Des travaux d'amélioration sont en cours, les données résultantes devront aider à la stratégie et à construire un plan stratégique (2030)
- 12 Le pilotage par les données est peu utilisé par la faculté. Celui-ci permettrait notamment d'étayer l'argumentaire pour les demandes de moyens et d'avoir une vision prospective sur le programme plus fiable.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre la rénovation des laboratoires en faisant de la sécurité une priorité. L'effort financier de la faculté pour acquérir de nouveaux matériels pédagogiques doit être poursuivi.
- 2 Poursuivre la mise en œuvre d'outils spécifiques d'aide à la réussite en promouvant leur utilisation auprès des étudiants.
- 3 Réfléchir à l'élaboration d'indicateurs pertinents nécessaire au pilotage de ses programmes.



## Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de ses programmes et construit un plan d'action visant leur amélioration continue

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation*

- 1 L'autoévaluation a été conduite par l'intermédiaire d'une commission interne d'évaluation représentant toutes les parties prenantes en relation avec la cellule qualité de l'université. Le doyen, la vice-doyenne et la conseillère pédagogique ont rassemblé l'ensemble des contributions des différents membres de la commission afin de proposer une version du rapport et d'initier l'analyse SWOT et le plan d'actions. Le comité note que la participation collégiale à l'élaboration du document d'autoévaluation est considérée par l'équipe enseignante comme une occasion intéressante d'échanges et de communication interne.

#### *Dimension 5.2 : Analyse SWOT*

- 2 L'analyse SWOT a impliqué de nombreux acteurs mais la corrélation entre celui-ci et le reste du dossier n'est pas évidente. L'analyse a été réalisée par critères, mais cela ne se ressent pas dans ces conclusions, pas plus que ne se ressent le lien avec la politique qualité d'ensemble de l'ULB. L'implication des acteurs témoigne néanmoins de la volonté de la faculté de s'inscrire dans une démarche qualité.

#### *Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi*

- 3 Le comité constate que les actions présentes dans le plan d'action n'ont pas été priorisées. Elles sont structurées selon trois axes, sans lien avec la politique qualité institutionnelle.

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 4 Le comité regrette que le plan d'action tel que présenté ne reflète pas les nombreuses actions d'amélioration continue déjà mises en œuvre.

### RECOMMANDATIONS

- 5 Assurer le suivi du plan d'action de manière collégiale.

- 6 Multiplier les moments de rencontres, de réflexions et d'analyses entre les différentes parties prenantes impliquées dans les programmes de formation afin d'entretenir la dynamique engagée.

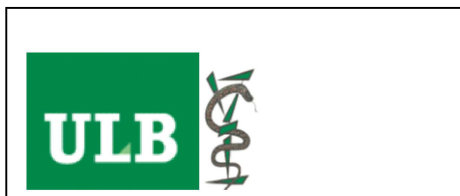
## Conclusion

La faculté de pharmacie, dotée d'un statut particulier de « entité indépendante des facultés » proche des statuts de celui de faculté à l'exception du mode de représentation, bénéficie des valeurs d'autonomie portées par l'ULB. Cependant la révision du plan stratégique de l'université (2030) devrait permettre à la faculté de bénéficier d'une meilleure adéquation de ces ressources avec l'évolution des besoins de la formation en sciences pharmaceutiques.

La nouvelle organisation présentée par la faculté avec un département enseignement confirme son investissement pour l'enseignement et sa volonté de développer des activités pédagogiques innovantes souvent soutenues par l'université (FEE). La disponibilité et la cohésion du corps enseignant et de l'équipe administrative et technique ainsi que le mode participatif privilégié par l'institution génère une satisfaction générale sur la formation. Le recours au monde socioprofessionnel dans la gestion de l'évolution des programmes permettrait une orientation vers les débouchés liés aux diverses missions des pharmaciens. Le comité invite à poursuivre l'orientation du programme vers l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité, le développement du pôle santé de l'ULB pourrait être facilitateur. Le déménagement dans de locaux plus appropriés devrait devenir un objectif primordial pour entre autre améliorer la qualité des conditions d'enseignement des travaux pratiques.

Le comité encourage la faculté à s'appuyer à la fois sur la dynamique engagée lors de l'autoévaluation et la mise en œuvre du plan d'action pour poursuivre la formalisation de sa politique qualité en lien avec la politique institutionnelle.

## Droit de réponse de l'établissement



## Droit de réponse de l'établissement évalué

*Commentaire général éventuel : La Faculté de Pharmacie et l'Université libre de Bruxelles tiennent à remercier les experts pour leur travail et l'élaboration du rapport d'évaluation. Ce dernier reflète bien les discussions qui ont eu lieu au cours de la visite des experts et nous encourage à poursuivre l'implantation de nouvelles activités pédagogiques au sein du programme.*

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique <sup>1</sup>	Point <sup>2</sup>	Observation de fond
Critère 2 Dimension 2.1.	Constats et analyses	3	« De ce fait l'adaptation des étudiants à l'évolution des métiers n'est pas suffisamment garantie (formation au management, à la gestion, à la pharmacie clinique, à la collaboration interprofessionnelle). »  Il existe des cours de formation à la gestion (PHAR-J900), à la pharmacie clinique (PHAR-J502), à la collaboration interprofessionnelle (TRAN-J412 et PHAR-J526 qui organisent la collaboration entre les étudiants pharmaciens et les étudiants médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers, en santé publique).
Critère 3 Dimension 3.3.	Constats et analyses	9	« Pour compenser ce système, la faculté utilise un système de pondération qui semble nuire à la transparence de l'évaluation »  Les étudiants sont informés sur la pondération des différentes UE puisqu'elle est discutée annuellement en Commission de l'Enseignement, votée en Conseil Facultaire et publiée sur la plateforme MonULB.
Critère 3 Dimension 3.3.	Constats et analyses	10	« La mise en place d'un pré-stage à la fin du parcours de bachelier uniquement pour les étudiants ayant validé 170ECTS sur 180 à la première session conduit à une inégalité d'apprentissage, les autres étant doublement pénalisés. »  Nous estimons que les étudiants, ne maîtrisant pas la matière du bachelier, ne sont pas aptes à commencer leur pré-stage, c'est pourquoi 170 ECTS doivent être validés pour partir en pré-stage. De plus, les étudiants ayant une seconde session ont besoin de temps pour la préparer.
Critère 4 Dimension 4.2	Constats et analyses	5	« Le comité relève que l'ensemble des parties rencontrées déplore la vétusté des laboratoires et l'insuffisance de matériels. »  Des travaux de rénovations de deux salles de travaux pratiques ont débuté en mai 2018.

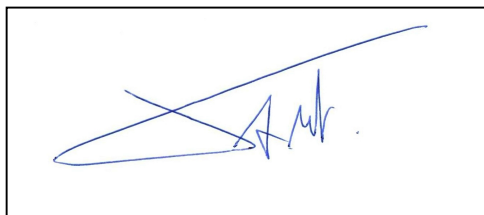
<sup>1</sup> Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

<sup>2</sup> Mentionner le numéro précédant le paragraphe.

Critère 4 Dimension 4.2	Constats et analyses	5	<p>« Ce constat est cause d'iniquité de traitement pour les étudiants et pourrait entraîner des risques en termes de sécurité. »</p> <p>Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPP) de l'ULB effectue régulièrement des vérifications de la conformité des laboratoires. De plus, les étudiants sont informés des consignes de sécurité lors des séances d'introduction des différents travaux pratiques. Enfin, des affiches sont présentes à l'entrée et à l'intérieur des laboratoires pour rappeler ces consignes de sécurité.</p>
Critère 5 Dimension 5.3.	Constats et analyses	3	<p>« Le comité constate que les actions présentes dans le plan d'action n'ont pas été priorisées. Elles sont structurées selon trois axes, sans lien avec la politique qualité institutionnelle. »</p> <p>Conformément à la procédure de l'AEQES, la Faculté de Pharmacie attendait les remarques des experts pour finaliser son plan d'actions et prioriser ses actions avant de le publier sur le site internet de la Faculté</p>

Nom : Pierre Van Antwerpen  
Fonction : Doyen de la Faculté  
et signature de l'autorité académique

dont dépend l'entité



Nom : Stéphanie Pochet  
et signature de la  
coordonnatrice de l'autoévaluation

